

Les stratégies de défiscalisation corporative

JIMMY BOUCHARD
Président, Gestion Vigie
Associé, SFL Gestion du Patrimoine –
Partenaire de Desjardins

Collaboration spéciale

Les principes de base en fiscalité sont simples, dès qu'un individu ou une société génère un revenu, ce revenu est imposable à un taux variable selon le contexte.

« Le premier réflexe utilisé en fiscalité est le report d'impôt. Dans les stratégies de report d'impôt, on pense à l'amortissement, l'incorporation, les régimes enregistrés, etc. », a déclaré l'actuaire Luc Borgia.

Au regard de la société, plusieurs solutions existent pour reporter l'impôt ou le diminuer, telles que le transfert intergénérationnel avec le **Régime de retraite exécutif (RR-E)**, les mandats constitués en société qui génère du gain en capital, donc un **compte de dividende en capital (CDC)**, et la **fiducie familiale** qui permet de multiplier l'exonération du gain en capital (971 190 \$ par personne en 2023).

Au plan personnel, il existe des leviers fiscaux intéressants qu'il faut maximiser, tels que le REER, le REEE et le CELI. **Le CELI est le seul régime complètement défiscalisé**, pas seulement un report d'impôt, mais **aucun impôt**.

Est-ce que l'équivalent d'un CELI existe au niveau corporatif, soit un véhicule de placement qui permet de générer du revenu non imposable pour la société?

« Et si je vous disais qu'il existe une foule de stratégies encore plus avantageuses qui permettent de générer un rendement sans impôt pour la société, en plus de permettre de récupérer cet argent de la société sans impôt personnel », précise Monsieur Borgia.

La première stratégie est le **Régime exécutif de santé (RES)**, aussi appelée la protection maladie grave en copropriété. Cette stratégie permet de protéger l'actionnaire financièrement pour les pertes occasionnées par des maladies telles qu'une crise cardiaque, un cancer ou un AVC, mais surtout de pouvoir récupérer une prestation santé, si aucune prestation n'a été versée. Comme pour l'assurance collective, une portion sera déboursée par l'entreprise, l'autre par l'actionnaire. La défiscalisation provient du fait qu'**une partie importante sera investie dans le régime par l'entreprise et remise à l'actionnaire** via la prestation santé, et ce **sans impôt pour celui-ci**.

Une autre stratégie intéressante est le **placement successoral retraite (PSR)**. Le montant est investi dans un produit appelé assurance participante. L'assureur détermine initialement un investissement annuel fixe et garanti qu'il peut être à vie ou en dépôt limité (5, 10, 15, 20 ans), ce qui permet de toucher un capital décès initial garanti et des valeurs de rachat garanties qui iront en augmentant. **Les sommes investies par l'assureur vont générer un rendement qui sera à l'abri de l'impôt et sans impact fiscal.**

Ce rendement va générer ce qu'on appelle des participations. La démarche consiste à laisser les rendements à l'intérieur du contrat avec l'achat de bonification d'assurance libéré. C'est-à-dire, **augmenter le capital décès et les valeurs de rachat, sans impôt à payer annuellement**. Au moment du décès, un capital décès versé est non imposable, le capital décès initial plus l'augmentation avec les participations. De plus, dans le cas d'une société, le capital décès (en fonction du moment) va créer près de 100 % **un compte de dividende en capital (CDC)**, ce qui permet **le versement d'un dividende en capital à l'actionnaire sans impôt**.

« Il faut verser plus de 1,6 million de dividendes pour avoir 1 million net à l'actionnaire. Un capital décès de 1 million va générer près de 1 million net à l'actionnaire. Il est possible, avant le décès, d'utiliser les valeurs de rachat ou les participations annuelles en cas de besoin de liquidités », a ajouté Luc Borgia.

Pour maximiser la stratégie, on peut aussi constituer un portefeuille diversifié de PSR en assurant chacune des générations; les grands-parents, les parents, les enfants, les petits enfants, etc.

« **L'important dans tout ça, c'est d'avoir une vue d'ensemble et de mettre en place une bonne politique d'investissement corporative** qui va se traduire par une meilleure diversification et une maximisation fiscale en combinant différentes stratégies comme le RR-E,

En collaboration avec :

Luc Borgia

Actuaire, conseiller agréé en Avantages sociaux et planificateur financier – Gestion Vigie

418 627-4447, poste 214
luc.borgia@gestion.vigie.com



Jimmy Bouchard, président, Gestion Vigie, associé, SFL Gestion du Patrimoine – Partenaire de Desjardins.

les mandats constitués en fiducie, le RES, le PSR, etc. », a conclu Luc Borgia. ■

Supervision :

Marius S. Brisson

Leader, Service exécutif, et conseiller spécial, Bureau du président du conseil, CPI

1 855 222-2102/450 969-2154
mbrisson@parcsindustriels.ca

À votre agenda

Le dernier Rendez-vous inter-parcs industriels de 2023

(YG) Nous en sommes déjà au dernier Rendez-vous inter-parcs industriels pour 2023, l'événement Découverte d'entreprises. Les gouverneurs et hauts dirigeants des zones, espaces et parcs industriels vous invitent à découvrir des entreprises intéressantes tout en vous permettant de développer votre réseau de contacts auprès de la communauté d'affaires de la grande région de Québec. Rappelons que les rencontres se tiennent sous le type de cinq à sept.

Le 17 octobre 2023

Groupe Nordfab

Le quatrième et dernier Rendez-vous inter-parcs industriels de l'année 2023 se déroulera le mardi 17 octobre chez le Groupe Nordfab. M. Mario Lavoie, président du Groupe Nordfab, aura le plaisir de vous accueillir au 414, boulevard Raymond, dans le parc industriel de Beauport. ■



M. Mario Lavoie, président du Groupe Nordfab.

QUAND et COMMENT parler de son diagnostic de **CANCER** au travail?



PROGRAMME DE SOUTIEN EN ENTREPRISE

De l'aide **gratuite** et **confidentielle** de professionnels expérimentés en oncologie, partout au Québec.

Appelez au
1 800 363-0063
Vous n'êtes pas seuls.

 Fondation québécoise du cancer

cancerquebec.ca